****

**Date limite
10 mai 2022 12h00**

**Appel à projets
Fonds Air bois**

**Cahier des charges**

**Date limite de candidature :**

**Mardi 10 mai 2022 12h00**

Edition 2022

Table des matières

[**Résumé** 4](#_Toc95233671)

[**1.** **Contexte et enjeux** 4](#_Toc95233672)

[**2.** **Objectif de l’appel à projets et champ d’application** 6](#_Toc95233673)

[**2.1.** **Attendus et contenus d’une étude de préfiguration et d’un Fonds Air Bois** 6](#_Toc95233674)

[2.1.1 Une étude de préfiguration 6](#_Toc95233675)

[2.1.2 Un Fonds Air Bois 7](#_Toc95233676)

[**2.2.** **Périmètre de l’appel à projets** 9](#_Toc95233677)

[**2.3.** **Qui peut participer?** 9](#_Toc95233678)

[**3.** **Modalités de l’appel à projets** 10](#_Toc95233679)

[**3.1** **Déroulement** 10](#_Toc95233680)

[**3.1.1** **Soumission du dossier de demande d’aide** 10](#_Toc95233681)

[**3.1.2** **Critères de recevabilité et d’éligibilité** 10](#_Toc95233682)

[**3.1.2.1. Pour une étude de préfiguration** 11](#_Toc95233683)

[**3.1.2.2. Pour la mise en place d’un fonds** 11](#_Toc95233684)

[**3.1.3** **Evaluation des propositions** 11](#_Toc95233685)

[**3.1.4** **Sélection des lauréats et décision de financement** 12](#_Toc95233686)

[**3.2** **Caractéristiques des aides attribuées** 12](#_Toc95233687)

[3.2.1 Pour une étude de préfiguration 12](#_Toc95233688)

[3.2.2 Pour la mise en place d’un fonds 12](#_Toc95233689)

[**3.2.3.** **Date de prise en compte des dépenses** 13](#_Toc95233690)

[**3.3.** **Engagement des porteurs** 13](#_Toc95233691)

[3.3.1. Pour une étude de préfiguration 13](#_Toc95233692)

[3.3.2. Pour la mise en place d’un fonds 14](#_Toc95233693)

[**4. Contact ADEME pour l’appel à projets** 15](#_Toc95233694)

[Annexe 1 : Modèle de cahier des charges pour l’étude de préfiguration 16](#_Toc95233695)

[Annexe 2 : questionnaire à intégrer dans le dossier de demande d’aide type 39](#_Toc95233711)

[Annexe 3 : Indicateurs à suivre pendant le fonds 42](#_Toc95233712)

**Résumé**

Depuis 2013, l’ADEME accompagne la préfiguration et la mise en place de Fonds Air Bois pour accélérer le renouvellement des appareils de chauffage individuel au bois peu performants et travailler sur les bonnes pratiques.

Le gouvernement a publié le 23 juillet 2021 un plan d’action national « Chauffage au bois domestique performant » visant à réduire les émissions de particules issues du chauffage au bois. La loi Climat & Résilience prévoit que les préfets prennent les mesures locales nécessaires avant le 1er janvier 2023 pour atteindre une réduction de 50 % des émissions de particules fines du chauffage résidentiel biomasse entre 2020 et 2030 dans les territoires visés par l'article L.222-4 et L.222-6-1 du code de l’environnement (territoires contraints de mettre en œuvre des actions permettant de réduire les émissions de PM2.5 issues de la combustion de bois).

Le présent appel à projets a vocation à accompagner la mise en œuvre de ces plans locaux en proposant aux collectivités volontaires de co-financer la réalisation d’une étude de préfiguration d’un fonds air bois ou la mise en œuvre d’un fonds (aides au renouvellement des appareils de chauffage peu performants, animation, communication) si l’étude de préfiguration a déjà été réalisée. Les actions d’animation et de communication devront aussi couvrir le sujet du brûlage à l’air libre des déchets verts, également source d’émissions de particules dans les territoires.

Cette édition est ouverte jusqu’au 10 mai 2022 12h.

L’appel sera a priori reconduit en 2023, voire au-delà.

Pour les territoires qui ne sont pas visés par l'article L.222-4 et L.222-6-1 du code de l’environnement, les collectivités peuvent postuler à l’appel à projets AACT-AIR ouvert jusqu’au 17 mai 2022 pour la réalisation d’une étude de préfiguration comprenant le définition d’un plan d’action pour réduire les émissions de particules fines liées à la combustion de la biomasse. L’appel à projets AACT-AIR ne concerne que l’aide aux études. La mise en place d’un fonds dans ces territoires ne pourra pas être accompagnée par l’ADEME.

1. **Contexte et enjeux**

Au niveau national, le chauffage au bois domestique est le 1er émetteur de particules fines contribuant en 2018 à 27% des PM10 et 43,3% de PM2,5. Dans ce cadre, les enjeux liés à cette pollution sont multiples : sanitaires, économiques et réglementaires. L’Etat français fait ainsi face à 2 contentieux, un au niveau européen, un au niveau national, pour non-respect des règles européennes en matière de PM10 dans certaines zones, en particulier en Ile de France.

Par ailleurs, le 22 septembre 2021, l’OMS a publié ses nouvelles lignes directrices en matière de qualité de l’air. Pour s’adapter aux connaissances sur les effets sur la santé, elle a notamment baissé les seuils de référence pour les PM10 et PM2,5[[1]](#footnote-2). Dans ce contexte, l’Europe doit entamer les travaux de révision de ses seuils pour une publication d’une nouvelle directive envisagée en 2023-2024.

Dans le cadre de la loi Climat et Résilience, il est prévu que les préfets puissent désormais « prendre les mesures locales nécessaires avant le 1er janvier 2023 pour atteindre une réduction de 50% des émissions de particules fines du chauffage résidentiel biomasse entre 2020 et 2030 dans les zones couvertes par un plan de protection de l’atmosphère (PPA) ». Des plans d’actions sont à définir sur ces zones en vue d’une approbation au second semestre 2022.

Des actions sur le secteur du chauffage individuel au bois sont donc primordiales pour répondre aux réglementations et pour diminuer l'impact sanitaire.

En ce sens, le plan « Réduction des émissions issues du chauffage au bois en France – chauffage domestique au bois performant » a été publié par le gouvernement le 23 juillet 2021.Un des axes d’actions est d’accélérer le renouvellement du parc d’appareils peu performants qui peuvent émettre jusqu’à 10 fois plus qu’un appareil performant. Toutefois, un appareil « performant » peut ne pas permettre d’atteindre cette réduction des émissions polluantes s’il est mal dimensionné, mal utilisé ou mal entretenu. Le renouvellement des appareils doit donc impérativement être accompagné d’un programme de sensibilisation, communication aux bonnes pratiques d’installation et d’utilisation pour les particuliers et les professionnels.

Le parc de foyers ouverts et foyers fermés antérieurs à 2002 est évalué à 50% du parc national et représente 68 % des émissions de particules fines. Ces appareils sont donc la cible principale des actions à mener.

**Par ailleurs, environ 450 000 tonnes de déchets verts seraient brûlés à l’air libre chaque année.** Bien qu’interdite, la pratique de brûlage des déchets verts par les particuliers est tenace et génère des émissions de particules fines. Brûler 50 kg de végétaux à l’air libre émettrait autant de particules fines que 13 000 km parcourus par une voiture diesel récente.[[2]](#footnote-3) Il apparait très cohérent de coupler les actions sur le chauffage domestique au bois à des actions sur cette autre source d’émission de particules fines en informant les habitants sur :

* Les impacts du brûlage à l'air libre de déchets verts sur la qualité de l’air
* L’importance de valoriser la matière organique représentée par les déchets végétaux
* Les solutions proposées aux particuliers par la collectivité pour les inciter à ne plus brûler leurs déchets de jardin, ainsi qu’en identifiant les éventuels besoins des habitants concernant la nécessité de mise en place de solutions alternatives complémentaires.

Suite à une expérimentation initiée en Vallée de l’Arve en 2013, l’ADEME accompagne depuis plusieurs années différents territoires dans des Fonds Air Bois permettant d’accélérer le renouvellement d’appareils de chauffage individuel au bois et de travailler sur les bonnes pratiques.

A ce jour, par le biais de plusieurs sessions d’un appel à projets (2015 à 2018), l’ADEME s'est engagée auprès de **17 collectivités**, (régions, départements, métropoles ou communautés d’agglomération ou de communes) pour un **budget global de 22,3 M€[[3]](#footnote-4)** et un **objectif de 36 477 appareils à renouveler soit environ 1/3 du parc peu performant de ces territoires[[4]](#footnote-5)**. **De 2013 à décembre 2021, plus de 19 774 appareils ont été remplacés.**

**Dans le contexte décrit plus haut, l’ADEME lance donc une nouvelle édition de l’appel à projets Fonds Air Bois afin d’accompagner les collectivités volontaires dans la réalisation d’une étude de préfiguration d’un fonds air bois ou la mise en œuvre d’un fonds (aides au renouvellement des appareils de chauffage peu performants, animation, communication) si l’étude de préfiguration a déjà été réalisée. La sensibilisation à la nécessité d’arrêter les pratiques de brûlage à l’air libre des déchets verts devra également être intégrée dans les actions d’animation et de communication proposées par les collectivités.**

1. **Objectif de l’appel à projets et champ d’application**

**L’ADEME souhaite par cet appel à projets aider les collectivités à mettre en œuvre des actions pertinentes et efficaces de réduction des émissions de particules fines (PM10 et PM2,5) dues à la combustion de biomasse (chauffage individuel au bois et brûlage à l’air libre des déchets verts) dans les territoires visés par l'article L.222-4 et L.222-6-1 (territoires contraints de mettre en œuvre des actions permettant de réduire les émissions de PM2.5 issues de la combustion de bois).**

**L’objectif de cet appel à projets est d’aider les collectivités volontaires dans la préfiguration et la mise en place de Fonds Air Bois permettant d’accélérer le renouvellement d’appareils peu performants de chauffage individuel au bois et de travailler à l’appropriation par les habitants du territoire des bonnes pratiques de chauffage individuel au bois et de gestion des déchets verts.**

**Les collectivités lauréates de cet appel à projets pourront bénéficier d’une part de l’expertise de l'ADEME, du retour d’expérience d’un réseau de collectivités engagées dans un dispositif fonds air bois et d’autre part d’un support financier consistant soit à la réalisation d’études de préfiguration, soit à la mise en place et au suivi d’un fonds lorsque l’étude de préfiguration aura été réalisée.**

* 1. **Attendus et contenus d’une étude de préfiguration et d’un Fonds Air Bois**

### Une étude de préfiguration

Une étude de préfiguration d’un Fonds Air Bois est une étude préalable dont les objectifs sont :

* D’une part d’évaluer la pertinence de la mise en place d’un fonds pour améliorer la qualité de l’air du territoire,
* D’autre part, si la mise en place d’un fonds est pertinente, de le dimensionner (moyens humains et financiers, appareils à remplacer), de prévoir l’organisation la plus adaptée à son fonctionnement ainsi que les grands axes du programme d’animation et de communication.

Elle permet d’**étudier** à la fois le **chauffage individuel au bois** sur le territoire (parc, pratiques des utilisateurs) et les **pratiques concernant le brûlage à l’air libre des déchets verts**.

Concernant le chauffage individuel au bois, elle va permettre d’obtenir des éléments notamment sur :

* Le parc d’appareils sur le territoire (types d’appareils, âge) et les usages (principal, appoint, agrément) de ce mode de chauffage
* Le combustible utilisé (essences de bois, approvisionnement, quantité…)
* Les caractéristiques des ménages qui l’utilisent ainsi que leurs pratiques d’utilisation
* La sensibilité des utilisateurs aux enjeux qualité de l’air liés au chauffage individuel au bois et à ses bonnes pratiques et au brûlage des déchets verts
* Le nombre de ménages qui souhaitent changer leur équipement et les arguments qui conduiraient davantage de ménages à changer leur équipement
* Le maillage des professionnels concernés sur le territoire (installateurs, ramoneurs, fournisseurs de bois…)

Concernant le brûlage à l’air libre des déchets verts, l’étude de préfiguration va permettre d’obtenir des éléments notamment sur ;

* La sensibilité des habitants aux impacts du brûlage sur la qualité de l’air et la santé,
* La sensibilité des habitants quant à l’importance de valoriser la matière organique représentée par les déchets végétaux
* La connaissance des habitants sur les solutions proposées aux particuliers par la collectivité pour les inciter à ne plus brûler leurs déchets de jardin
* Les besoins des habitants concernant la mise en place de solutions alternatives complémentaires à celles existant sur le territoire

L’acquisition de ces éléments se fait grâce à une enquête pour laquelle l’ADEME fournit le questionnaire type dans le cahier des charges en annexe 1 du présent appel à projets.

L’étude aboutit à la définition :

* Des **scénarios de dimensionnement** d’un fonds avec des perspectives de **réduction d’émission de particules fines** associées. Ces scénarios permettent notamment d’identifier les **cibles (appareils et usages)** les plus intéressantes à intégrer dans un fonds pour avoir un impact aussi ambitieux que possible sur la baisse des émissions de particules fines,
* Du taux de renouvellement naturel du parc des appareils de chauffage domestique au bois sur le territoire et de **l’objectif de renouvellement des appareils peu performants** qui doit être au minimum de 1,5 fois le taux de renouvellement naturel,
* Du montant de l’aide et le cas échéant d’un processus spécifique aux ménages modestes,
* Des grands axes du programme d’animation et de communication en fonction des pratiques observées.

Tous les points qu’elle permet d’étudier et qui constituent les attendus de l’ADEME en matière d’étude de préfiguration sont listés dans le modèle de cahier des charges en annexe 1 de ce document. En fonction des enjeux territoriaux propres à chacun des candidats, ce cahier des charges pourra être complété afin d’étudier des points spécifiques.

Pour l’ADEME, l’**objectif** final est d’**accompagner**, de façon aussi précise que possible, **la collectivité dans sa prise de décision** sur la mise en place d’un Fonds Air Bois et afin que sa mise en œuvre se fasse aussi facilement que possible.

### Un Fonds Air Bois

Un Fonds Air Bois est un dispositif permettant d’accompagner les particuliers dans le renouvellement de leur appareil peu performant de chauffage individuel au bois mais également dans la connaissance et l’utilisation des bonnes pratiques de chauffage au bois (utilisation et entretien de l’appareil, stockage du bois, …) et de solutions alternatives au brûlage à l’air libre des déchets verts.

Un fonds comporte donc deux volets :

* Un volet d’aides à l’investissement pour le renouvellement des appareils peu performants de chauffage au bois (a minima foyers ouverts et appareils d’avant 2002),
* Un volet animation et communication, à ne surtout pas négliger pour faire connaître la prime aux particuliers et professionnels (en tant que relais d’information vis-à-vis des particuliers), pour mobiliser les professionnels du territoire, pour promouvoir et ancrer autant que possible les bonnes pratiques de chauffage au bois et de gestion des déchets verts. Des synergies doivent être recherchées dans les efforts d’animation et de communication entre les deux sujets chauffage au bois domestique et brûlage des déchets verts.

Dans le cadre d’un fonds air bois, les **aides aux particuliers** doivent être attribuées à partir des critères suivants : le particulier doit :

*
* Etre propriétaire de sa résidence principale achevée depuis plus de 2 ans,[[5]](#footnote-6)
* Remplacer un appareil fermé datant d’avant 2002[[6]](#footnote-7) ou un foyer ouvert  par un appareil labellisé Flamme Verte ou inscrit au registre ADEME d’équivalence[[7]](#footnote-8),
* Déposer une demande d’aide auprès de la collectivité avant de signer un devis et avant tout commencement de travaux,
* Faire réaliser les travaux éventuels et la pose par un professionnel certifié RGE,
* Conformément aux attendus RGE, s’assurer que l’installateur a réalisé le dimensionnement du conduit de fumée selon la norme en vigueur (EN 13384-1 ; NF DTU 24-1) ou aux prescriptions du fabricant de l'appareil (logiciel ou abaque),
* Pour les foyers fermés d’avant 2002, s’engager à éliminer son ancien appareil et apporter la preuve de cette élimination,
* Pour les foyers ouverts apporter la preuve qu’il ne sera plus utilisé.

A l’initiative de la collectivité et selon les éléments de l’étude de préfiguration, le montant de la prime peut être modulé en fonction des ressources.

Par ailleurs, la liste des pièces justificatives pour chaque dossier de demande d’aide des particuliers est décrite au paragraphe 3.3.2.

**Le fonds doit par ailleurs répondre aux caractéristiques suivantes :**

* **Etre défini et dimensionné à partir d’une étude de préfiguration** (cf. 2.1.1.) et notamment :
	+ Avoir un objectif de renouvellement annuel supérieur d’au moins une fois et demie le renouvellement naturel du parc observé sur le territoire au moment de l’étude de préfiguration ;
	+ Avoir un montant de l’aide accordée aux particuliers incitatif.

* Etre **organisé et structuré** :
	+ Confier la gestion du fonds à une **structure locale pertinente**, mobilisant des **moyens humains suffisants** pour gérer les dossiers de demande d’aide, les actions d’animation, de communication, les relations avec l’ensemble des acteurs et assurer le suivi ;
	+ Assurer un **fonctionnement simple** du fonds pour garantir son accessibilité et son efficacité (un interlocuteur facilement accessible dans le cadre de l'animation du fonds) avec un processus de versement des aides acceptable en terme de délais ; faciliter le cumul avec les autres aides mobilisables (MaPrimeRénov’, CEE) ;
	+ Mettre en place dès le lancement du fonds des modalités de **suivi**(via un fichier excel reprenant notamment les informations du dossier de demande d’aide type figurant en annexe 2 du présent appel à projets et les indicateurs détaillés en annexe 3),
	+ Réaliser une **évaluation** du dispositif et de ses impacts sur la qualité de l’air et l’efficacité énergétique, ainsi que de ses retombées sociales et économiques. Les attendus sur chacun des aspects seront précisés dans un second temps et seront basés notamment sur la collecte de données relative aux indicateurs mentionnés en annexe 2 et 3 du présent appel à projets.
* Prévoir une **animation forte** autour du fonds et un **programme de communication** sur :
	+ **L’accès aux aides** et les **cumuls** possibles. **Une première campagne de communication sur les aides et sur les bonnes pratiques devra être réalisée avant la mise à disposition effective des aides.**
	+ Les **bonnes pratiques** de **chauffage au bois** (bon dimensionnement de l’installation, entretien de l’appareil, combustibles utilisés, gestion du feu), en tenant compte des apports de l’étude de préfiguration, et en s’adressant aux usagers et à l’ensemble des professionnels concernés (à la fois cibles et relais des actions des sensibilisation / communication) ;
	+ Le caractère illégal de la pratique de **brûlage à l’air libre des déchets verts** et les alternatives déjà existantes sur le territoire ou développées suite aux résultats de l’étude de préfiguration;

La communication sur le fonds devra insister sur l’importance de la rénovation énergétique avant tout travaux de renouvellement d’installation.

Dans le cas d’un groupement de collectivités, il sera nécessaire de veiller à une communication cohérente et articulée sur tout le territoire du fonds.

**Adaptation aux spécificités du territoire** : dans des cas particuliers justifiés par les caractéristiques du territoire (anciens bassins miniers par exemple) et **sur la base des données acquises lors de l’étude de préfiguration**, le fonds pourra

* Intégrer également le renouvellement d’appareils de chauffage au charbon dans la cible des appareils peu performants à renouveler. **Le renouvellement des appareils au fioul est exclu.**
* Cibler également le renouvellement d’appareils peu performants par d’autres EnR performantes (comme les PAC géothermique ou le solaire thermique double service (chauffage et eau chaude sanitaire). La liste précise de ces autres EnR sera fournie ultérieurement. A noter que le montant de l’aide par appareil sera dans ce cas le même que celui pour un remplacement d’un appareil peu performant au bois par un appareil performant au bois.
* Selon l’état du parc et la proportion de foyers ouverts et d’appareils antérieurs à 2002 encore utilisés, étudier la pertinence d’intégrer des appareils plus récents (antérieurs à 2007) dans la cible des appareils à renouveler.
	1. **Périmètre de l’appel à projets**

Le présent appel à projet cible les **territoires** visés par l'article L.222-4 et L.222-6-1 du code de l’environnement (territoires contraints de mettre en œuvre des actions permettant de réduire les émissions de PM2.5 issues de la combustion de bois)**.**

Il **permettra d’apporter une aide financière soit à la réalisation d’une étude de préfiguration d’un fonds, soit à la mise en place et au suivi d’un fonds**.

Pour les **PPA en cours ou en révision, l**es territoires concernés par les extensions de zones PPA seront pris en compte.

**Sont exclus de ce cadre**, les projets portant uniquement sur des campagnes de sensibilisation, actions de communication et les fonds mis en place sans étude de préfiguration répondant au cahier des charges figurant en annexe 1.

* 1. **Qui peut participer?**

Les **collectivités territoriales ou groupement de collectivités** peuvent candidater à cet appel à projets.

Avant toute candidature, les territoires sont encouragés à vérifier qu’aucun Fonds Air Bois n’est en cours[[8]](#footnote-9) ou en construction sur cette zone (pour cela, vous pouvez vous rapprocher de la Direction régionale de l’ADEME concernée).

Les territoires qui auraient déjà terminé un Fonds Air Bois soutenu par l’ADEME et qui souhaiteraient le prolonger, devront candidater au présent appel à projets selon les conditions du présent appel. Ils devront donc présenter les éléments nécessaires à une candidature pour une mise en place d’un fonds.

Pour les territoires qui ont déjà fait une étude de préfiguration, si l’étude répond aux attendus de l’ADEME (cahier des charges en annexe 1), les collectivités pourront candidater directement pour la mise en place d’un fonds. Le cas échéant, des compléments d’étude pourront être réalisés dans la phase de mise en place du fonds (compléments sur le brûlage des déchets verts par exemple). Si le décalage entre l’étude réalisée et les attendus est trop important, la collectivité devra repostuler pour une étude de préfiguration.

1. **Modalités de l’appel à projets**
	1. **Déroulement**
		1. **Soumission du dossier de demande d’aide**

**Attention**, le dossier de demande d’aide est à communiquer à l’ADEME uniquement via la plateforme Agir (« agirpourlatransition.ademe.fr »). Aucun dossier remis au format « papier » ou transmis par mail ne sera accepté. **Le dépôt du dossier est effectif lorsque le déposant reçoit un accusé de réception du dossier de candidature**.

Le dossier de demande d’aide doit être constitué :

* Du **volet technique** (version étude ou version fonds) en complétant le modèle disponible sur la plateforme. Les éléments fournis doivent permettre **d’évaluer le projet selon les critères mentionnés dans les paragraphes 2.4 et 2.5 et de justifier de l’intérêt du projet**.
* Du **volet financier** (version étude ou version fonds) en complétant le modèle disponible sur la plateforme.
* Du Relevé d’Identité Bancaire.
* Tous les champs doivent obligatoirement être renseignés. Le dossier doit obligatoirement être complet. Le porteur du projet prendra donc connaissance suffisamment tôt des champs à compléter afin d’avoir le temps de prendre contact avec l’ADEME en cas de non compréhension des informations demandées.

**Ces documents sont à déposer sur la plateforme de l’appel à projet avant le 10 mai 2022 12h00.**La qualité rédactionnelle des pièces du dossier est essentielle. La demande d’aide devra comporter suffisamment de détails et de justifications pour permettre d’évaluer les aspects techniques et organisationnels.

* + 1. **Critères de recevabilité et d’éligibilité**

L’ADEME s’assure de la recevabilité des dossiers puis de leur éligibilité au regard des critères définis ci-après :

Ne sont pas **recevables** :

* Les dossiers soumis hors délai
* Les dossiers incomplets (une attention toute particulière doit être portée aux champs devant être remplis dans les volets technique et financier)
* Les dossiers ne respectant pas les formats de soumission (utilisation des modèles fournis, envoi des documents aux formats word et excel, ou équivalent)
* Les dossiers présentant des incohérences entre le volet technique et le volet financier
* Les dossiers non déposés via la plateforme « agirpourlatransition.ademe.fr » (sauf problèmes techniques de mise en œuvre de la plateforme et imputables à l’ADEME)
* Les projets déjà commencés ou ayant fait l’objet de commande ferme.

Les dossiers de soumission devront contenir l’ensemble des informations nécessaires à l’évaluation de **l’éligibilité** selon les critères ci-dessous.

**3.1.2.1. Pour une étude de préfiguration**

* Être situé dans un territoire visé par l'article L.222-4 et L.222-6-1 du code de l’environnement (territoires contraints de mettre en œuvre des actions permettant de réduire les émissions de PM2.5 issues de la combustion de bois);
* S’engager à respecter les attendus de l’étude définis au 2.1.1 et à respecter le cahier des charges figurant en annexe 1.

**3.1.2.2. Pour la mise en place d’un fonds**

* Être situé dans un territoire visé par l'article L.222-4 et L.222-6-1 du code de l’environnement (territoires contraints de mettre en œuvre des actions permettant de réduire les émissions de PM2.5 issues de la combustion de bois);
* Avoir transmis dans le dossier une étude de préfiguration répondant aux attendus Ademe (voir cahier des charges en annexe 1) ;
* Respecter tous les critères d’un fonds indiqués en 2.1.2.

En cas de doute sur l’éligibilité d’un projet, il est recommandé aux déposants de prendre contact avec le secrétariat de l’appel à projets avant la date limite de réponse (uniquement par mail : fonds-air@ademe.fr).

* + 1. **Evaluation des propositions**

Seules les propositions de projets satisfaisant aux critères d’éligibilité seront évaluées.

Les dossiers de soumission devront contenir l’ensemble des informations nécessaires à l’évaluation selon les critères suivants :

**3.1.3.1. Pour une étude de préfiguration**

* **Enjeu particules fines sur le territoire** apprécié à partir :
	+ Des concentrations en moyenne annuelle pour les PM10 et PM2,5 sur le territoire du projet,
	+ De la part des émissions de PM10 et PM2,5 dues à la combustion de biomasse sur le territoire,
	+ Du nombre de dépassements – mesurés ou modélisés au niveau du territoire - des valeurs PM10 et PM2,5 (annuelle ou journalière) entre 2016 et 2020.
* **Organisation prévue pour la réalisation de l’étude** appréciée à partir des modalités de réalisation et de suivi de l’étude (moyens humains mobilisés, calendrier défini, composition du comité technique et du comité de pilotage…).

**3.1.3.2. Pour la mise en place d’un fonds**

* **Objectif de réduction des émissions de particules fines sur le territoire** par la mise en œuvre du fonds air bois
* **Pertinence du dispositif d’aide proposé** : public cible, appareils et usages visés, objectif de renouvellement, montant d’aide, conditions d’attribution, au regard des résultats de l’étude de préfiguration
* **Niveau de précision dans la description et qualité** :
	+ De l’organisation visée ou déjà en place pour la gestion, l’animation du fonds, l’accessibilité des aides et l’accompagnement au cumul d’aides pour les particuliers, le suivi et l’évaluation ;
	+ De l’animation envisagée avec les professionnels ;
	+ Du planning prévisionnel de l’opération au regard de l’objectif fixé et en particulier de la prise en compte de la période de mise en place et de la réalisation d’une campagne de communication préalable à la mise à disposition des aides financières.
* **Qualité et ambition du programme de communication** sur la prime et sur les bonnes pratiques du chauffage individuel au bois et les alternatives au brûlage à l’air libre des déchets verts
* **Adéquation entre les objectifs et les moyens prévus** :
	+ L’objectif d’appareils à renouveler, la durée du fonds et les moyens humains prévus ;
	+ Les programmes d’animation et de communication et le budget, les moyens humains et autres moyens prévus (partenariat, prestations…).
		1. **Sélection des lauréats et décision de financement**

La qualité technique des propositions sera examinée par un comité de sélection composé a minima d’ingénieurs de l’ADEME, secondé au besoin d’experts externes choisis selon leurs compétences.

Les propositions seront classées en 3 catégories :

* A : très bon projet prêt à être mis en œuvre en l’état ou bon projet nécessitant des modifications mineures ;
* B : bon projet sous réserve de modifications majeures ;
* C : projet de qualité insuffisante et non retenu.

L’ADEME se réserve la possibilité de demander aux porteurs de projets des modifications du projet final si le comité a formulé des recommandations conditionnant l’octroi de l’aide financière. La décision de financement sera fondée sur la proposition du comité de sélection et le budget disponible.

Le classement sera annoncé mi-juillet 2022 avec une proposition de financement pour les dossiers notés A. Pour ces dossiers, la période de contractualisation sera de mi-juillet à mi-septembre 2022.

Pour les dossiers notés B, les modifications devront être apportées au plus tard mi-septembre 2022. Le projet modifié fera l’objet d’une nouvelle évaluation et la décision de financement sera donnée début octobre 2022.

A noter : la sélection d’un projet pour une étude de préfiguration n’engage en rien l’ADEME pour les éventuelles candidatures de la collectivité pour le montage d’un fonds Air.

* 1. **Caractéristiques des aides attribuées**

Les règles générales d’attribution et de versement des aides financières de l’ADEME sont applicables aux projets retenus dans le cadre du présent appel à projets. Elles sont disponibles sur la page suivante : <https://www.ademe.fr/dossier/aides-lademe/aides-financieres-lademe> .

### Pour une étude de préfiguration

**Une aide financière maximale de 70% des montants éligibles pourra être apportée par l'ADEME. L’assiette de l’aide est plafonnée à 100k€.**

**Dans la mesure du possible, la durée de l’étude n’excèdera pas 6 mois.** Les lauréats de la présente session devront conduire l’étude entre octobre 2022 et mars 2023 pour pouvoir candidater à l’appel à projets 2023 pour une mise en place d’un fonds, si celui-ci est reconduit. Selon les délais proposés de réalisation de l’étude et les contraintes budgétaires, l’ADEME se réserve la possibilité de différer la contractualisation à 2023.

### Pour la mise en place d’un fonds

Concernant le montage d'un fonds d'aide, l'aide financière apportée par l'ADEME pourra porter sur :

* Une dotation au fonds d’aide à l’investissement des particuliers ;
* Les actions de gestion et d’animation du dispositif : chargé de mission, actions de sensibilisation et de conseils...
* Le programme de communication : prestations externes, mise à disposition de supports, organisation d’évènements…

**Le taux d'aide de l’ADEME est plafonné à 50% des dépenses éligibles. Le montant d’aide de l’ADEME est plafonné à 1 million d’euros par projet.** L’ADEME se réserve la possibilité de financer les projets lauréats pour une mise en place de fonds par tranche, voire de financer le projet sur 2023 en fonction du calendrier proposé pour la mise en place du fonds.

Pour la mise en place d’un fonds, les **durées** maximales seront les suivantes :

* Durée maximale de disponibilité de la prime aux particuliers : 3 ans
* Durée maximale du fonds (mise en place + communication + prime aux particuliers) : 4 ans
* La convention d’aide pourra avoir une durée supérieure pour tenir compte des délais d’évaluation et de remise du bilan final tel que défini en 3.3.2.

Le candidat dimensionnera son projet en fonction des objectifs à atteindre, des moyens nécessaires et de ses capacités d’auto-financement ou de financements hors ADEME.

* + 1. **Date de prise en compte des dépenses**

Conformément à l’article 11-1 des règles générales d’attribution et de versement des aides financières de l’ADEME, la demande d’aide doit être déposée avant tout commencement de réalisation de l’opération aidée.

Pour les études de préfiguration, l’ADEME ne versera pas d’avance à notification ni de paiement intermédiaire.

* 1. **Engagement des porteurs**

### Pour une étude de préfiguration

Les porteurs de projet s’engagent à réaliser une étude incluant a minima tous les points mentionnés dans le cahier des charges en annexe 1 du présent appel à projets.

Ce cahier des charges constitue une base minimale d’éléments à étudier. Les candidats pourront ajouter des points complémentaires s’ils le souhaitent pour tenir compte des spécificités de leur territoire. Ils pourront également choisir de réaliser certains points de l’étude en interne, ces derniers éléments devront néanmoins rester aussi précis que demandés dans le CDC en annexe.

Les porteurs de projet s’engagent à faire administrer, par un organisme compétent et sur un échantillon pertinent du territoire envisagé, le questionnaire présenté en annexe du cahier des charges de l’étude de préfiguration.

Le questionnaire finalisé et la méthodologie de l’enquête devront faire l’objet d’une validation préalable par le maître d’ouvrage et par l’ADEME.

Un rapport final sera fourni à l’ADEME, pour présenter les résultats ainsi que la réflexion sur les suites envisagées par la collectivité sur la base de l’étude.

L’ADEME sera invitée à participer au Comité technique et au Comité de pilotage du suivi de l’étude.

Les territoires lauréats s’engagent également à partager leur expérience avec les autres collectivités investies ou intéressées, notamment à travers une participation au réseau national Fonds Air Bois animé par l’ADEME, à participer aux éventuels évènements ADEME dédiés aux Fonds Air Bois et à publier le rapport final dans la Librairie de l’ADEME https://librairie.ademe.fr/.

### Pour la mise en place d’un fonds

**Engagements dans le suivi du fonds**

L’ADEME sera invitée à participer au Comité technique et au Comité de pilotage du suivi de l’étude. Toute évolution du dispositif ainsi que tout élément de communication devront faire l’objet d’échanges préalables avec l’ADEME.

Les territoires lauréats s’engagent également à partager leur expérience avec les autres collectivités investies ou intéressées, notamment à travers une participation au réseau national Fonds Air Bois animé par l’ADEME, à participer aux éventuels évènements ADEME dédiés aux Fonds Air Bois et à publier le rapport final dans la Librairie de l’ADEME <https://librairie.ademe.fr/>.

**Engagements dans le suivi de la convention avec l’ADEME**

Les territoires lauréats s’engagent également à produire et transmettre à l’ADEME les données et rapports suivants :

* ***Remontées semestrielles*** *présentant le nombre d’appareils remplacés (juin et décembre)*
* ***Bilan annuel synthétique de l’avancement du projet***

Chaque année, le porteur du projet transmettra à l’ADEME un rapport d’activité sur le fonctionnement du fonds et son animation.

Une partie introductive reprendra les éléments de contexte du fonds, ainsi que les résultats attendus et les objectifs.

La partie présentant le fonctionnement du fonds regroupera notamment les éléments suivants :

* Point d’étapes sur les demandes de subvention du fonds : nombre de dossiers reçus et avis donnés, évolution des demandes au cours de l’année, délais et durée d’instruction, impacts des vecteurs d’information mobilisés ;
* Typologie et utilisation des appareils de chauffage au bois : appareils remplacés et ancienne utilisation, nouveaux appareils et utilisation (caractéristiques des appareils et usages) ;
* Analyse des prix et typologie des travaux : comparatif des prix en fonction des technologies et des travaux, durée et type de travaux effectués ;
* Profils des installateurs (certification RGE, adhésion à la charte de partenariat, répartition de l’activité entre installateurs, origine géographique des installateurs) ;
* Profil des bénéficiaires : caractéristiques des bénéficiaires et de leur logement, consommation de bois (ancien appareils et nouveaux), ramonage ;
* Conclusions et perspectives (prévision d’atteinte des objectifs, axes d’amélioration identifiés…).

Celle présentant les actions d’animation regroupera quant à elle à minima les éléments suivants :

* Actions relatives à la gouvernance du fonds et activité de la ou des personnes en charge de l’examen des dossiers et de l’animation ;
* Actions conduites dans l’année écoulée pour l’animation auprès des particuliers et des professionnels ;
* Eventuelles difficultés rencontrées ;
* Actions envisagées pour l’année à venir ;
* Actions menées concernant le brûlage à l’air libre des déchets verts.

Ces rapports annuels auront pour objectif de faire le point sur l’année écoulée, d’identifier les freins et les leviers et de proposer des ajustements en conséquent pour la suite du projet.

* ***Rédaction d’un bilan final du projet***

A l’issue du projet, les porteurs de projets devront réaliser un bilan final, regroupant tous les éléments présentés annuellement (concernant le fonds comme l’animation) pour l’ensemble de la période du projet.

Il présentera également une évaluation du dispositif et de ses impacts sur la qualité de l’air (comparatif avant / après la mise en place du fonds) et l’efficacité énergétique, ainsi que ses retombées sociales et économiques.

Les conventions relatives au fonds pourront étayer davantage les attentes de ces livrables.

Dans le cadre du suivi de ces conventions et des aides délivrées aux particuliers, les particuliers devront fournir les justificatifs suivants aux porteurs de fonds :

* Avant les travaux :
	+ Dossier de demande complété et signé comportant les données administratives nécessaires des particuliers (RIB, photo ou facture de l’ancien appareil, justificatif de résidence principale le cas échéant) et de l’entreprise qui intervient (ou des entreprises qui interviennent) ;
	+ L’attestation RGE de l’entreprise (ou des entreprises) ;
* Après les travaux :
	+ Un document ou une attestation intégrée au dossier de demande d’aide signée par l’entreprise et « *certifiant sur l’honneur avoir réalisé le dimensionnement du conduit de fumée conforme à la norme en vigueur (EN 13384-1 ; NF DTU 24-1) ou aux prescriptions du fabricant de l'appareil (logiciel ou abaque) ».*
	+ Pour les foyers fermés : un justificatif de destruction de l’ancien appareil (CERFA 14012-01 ou attestation émanant d’une déchetterie) ;
	+ Pour les foyers ouverts, un justificatif attestant de son changement d’utilisation (photo montrant l’installation d’un foyer fermé, facture attestant de travaux permettant la condamnation du foyer ouvert, attestation de fin d’utilisation du foyer ouvert)
	+ La facture acquittée et datée d’une date postérieure à la demande d’aide ainsi qu’une photo du nouvel appareil.

A noter également que l’ensemble des éléments listés en 2.1.2 seront précisés dans la convention qui liera l’ADEME à les collectivités retenues pour une mise en place d’un fonds.

**4. Contact ADEME pour l’appel à projets**

Pour toute information complémentaire relative à l’appel à projets, vous pouvez contacter l’ADEME à l’adresse suivante : fonds-air@ademe.fr

**Les questions posées après le 2 mai 2022 ne recevront pas de réponse.**

Un guide d’aide au dépôt d’un dossier de candidature est disponible. Consultez-le si vous rencontrez une difficulté. **Ne déposez pas au dernier moment !** **Ne commencez pas au dernier moment l’inscription de votre projet sur la plateforme de l’appel à projets !** Votre dossier de candidature est déposé lorsque vous recevez par mail un accusé de dépôt. Tant que vous n’avez pas reçu ce message, votre dossier n’est pas déposé.

# Annexe 1 : Modèle de cahier des charges pour l’étude de préfiguration

**Etude de préfiguration d’un fonds air bois**

# Enjeux et contexte du territoire

A compléter

# Objet de la consultation

En amont de la mise en place d’un fonds air bois, *[Territoire]* souhaite réaliser un état des lieux du chauffage domestique au bois sur son territoire c’est-à-dire connaître le parc des appareils individuels de chauffage au bois existant, ainsi que les pratiques et le profil des usagers de ce type de chauffage. Cela permettra le bon dimensionnement du fonds (nombre d’installations, types d’appareils et d’usages visés, montants d’aide, durée) et des actions d’accompagnement (messages de sensibilisation, éventuels critères socio-économiques pour l’accès au fonds, etc.).

*[Territoire]* souhaite également établir des scénarios de dimensionnement d’un futur fonds (moyens humains, financiers) et avoir une meilleure connaissance des professionnels susceptibles d’être impliqués dans ce fonds.

*[Territoire]* souhaite donc être appuyé dans la réalisation d’une étude préalable, appelée de préfiguration du fonds, qui s’appuie notamment sur la réalisation d’une enquête sur le territoire.

## Le chauffage domestique au bois

Cette étude aura pour objectifs d’affiner les connaissances sur :

* Le parc d’appareils de chauffage domestique au bois (et éventuellement au charbon dans les anciennes régions minières) et son usage sur le territoire (chauffage principal, d’agrément, d’appoint / types d’équipement et âge / quantité et qualité du bois consommé / caractéristiques sociologiques des habitants concernés par les matériels les moins performants,) ;
* Le niveau de connaissances sur le sujet du chauffage au bois, des bonnes pratiques, des impacts sur la qualité de l’air ;
* Les arguments qui amèneraient les particuliers à changer de matériels ;
* Les coûts réels des matériels observés chez les clients et le niveau d’investissement que les particuliers sont prêts à accepter pour moderniser leur équipement en vue de réduire leurs émissions polluantes ;
* Les professionnels qualifiés du territoire (installateurs, vendeurs de bois, ramoneurs) susceptibles d’intervenir dans le futur fonds
* Les pratiques de gestion des déchets verts par les habitants du territoire (brûlage à l’air libre et solutions alternatives)

L’étude devra permettre de définir le taux de renouvellement naturel annuel observé pour le parc sur le territoire. Afin de fixer **l’objectif de renouvellement (au minimum 1,5 fois le taux de renouvellement naturel observé sur le territoire).**

A partir des données recueillies, le prestataire proposera trois scénarios de montage de fonds comprenant :

* + La cible d’appareil à viser, et les usages associés,
	+ Le nombre d’appareils à renouveler,
	+ Le montant de la prime,
	+ Les types de ménages concernés,
	+ Les moyens humains nécessaires à la gestion des demandes d’aide et à l’animation,
	+ La structure porteuse et en appui du futur fonds,
	+ La réduction associée estimée des émissions de particules fines (PM10 et PM2,5).

Il étudiera et définira, le cas échéant, des actions spécifiques à mener vers les ménages modestes (prime dédiée, processus spécifique de versement de la prime…). Enfin il Identifiera les acteurs relais à la fois en interne au *[Territoire]* mais également en externe pour différents aspects du fonds :

* + Communication vers les particuliers et vers les professionnels,
	+ Facilitation du cumul des aides du fonds avec les autres aides existantes,
	+ Évaluation du fonds…

Pour réaliser cette étude, le prestataire s’appuiera notamment sur les résultats d’une enquête « ménages » qui s’appuiera sur le questionnaire présenté en annexe 1 du présent cahier des charges. Il l’administrera sur un échantillon représentatif du territoire envisagé.

La réalisation de l’enquête se fera auprès d’un échantillon de foyers représentatif et approprié. En effet, l’enquête devra notamment permettre d’identifier les catégories de personnes, les communes (ou zones) sur lesquelles toute action de communication ou d’accompagnement serait la plus efficace dans le cadre de la mise en œuvre d’un fonds air (sur la base de la vétusté du matériel et des catégories socioprofessionnelles). Elle devra également permettre d’améliorer la connaissance du parc d’appareils individuels de chauffage au bois de [*territoire*] et les usages associés (chauffage principal, appoint, agrément).

Le périmètre retenu est *[indiquer la zone retenue pour le projet]*. Si le territoire concerné est de grande ampleur, il conviendra de définir une typologie de zones représentatives (critères géographiques, typologie urbaine, types d’habitats, …).

Le questionnaire est proposé en annexe 1. Le prestataire indiquera dans son offre si des adaptations sont à prévoir et lesquelles.

Le prestataire devra présenter une offre répondant a minima aux objectifs cités plus haut et aux résultats attendus détaillés ci-après. Des options pourront être proposées permettant d’approfondir ou de cibler une partie de la population / du parc d’appareils. Ces options et les propositions d’adaptations seront validées par le maître d’ouvrage et l’ADEME et seront retenues en fonction de la pertinence des résultats obtenus.

Les résultats de l’enquête seront utilisés pour :

* Renseigner les tableaux suivant pour la population générale ainsi que pour les usagers modestes (critères de revenus et de nombre d’occupants du logement) *[si cette cible est retenue par le territoire]* :









* Connaître le taux de renouvellement naturel annuel du parc d’appareils individuels de chauffage au bois sur le territoire[[9]](#footnote-10)
* Connaître, pour la population générale ainsi que pour les usagers modestes *[si cette cible est retenue par le territoire]* :
	+ Les caractéristiques des logements concernés par le chauffage au bois (maison, appartement, date de construction) ;
	+ Leurs pratiques d’utilisation et d’entretien de l’appareil, d’approvisionnement en bois, d’allumage et gestion du feu
	+ La capacité des utilisateurs à renouveler leur appareil peu performant par un appareil labélisé flamme verte ou équivalent grâce à une aide (et pas de façon naturelle) ;
	+ Les caractéristiques sociologiques des habitants concernés par les matériels les moins performants ;
	+ Le niveau de connaissances sur le sujet du chauffage au bois, ses bonnes pratiques, ses impacts sur la qualité de l’air et la santé;
	+ Les arguments qui amèneraient les particuliers à changer de matériels ;
	+ Les coûts réels des matériels observés chez les clients et le niveau d’investissement que les particuliers sont prêts à accepter pour moderniser leur équipement en vue de réduire leurs émissions polluantes.

L’échantillon de l’enquête devra permettre de réaliser des croisements de données suffisamment robustes et fiables pour permettre ensuite de définir une action publique. Les données à croiser seront a minima :

* Type de ménage/âge des appareils /type d’usage/types d’appareils
* Type de ménage/motivations au changement
* Type de ménage/freins au changement
* Type de ménage/montant d’aide incitatif
* *[à compléter au besoin]*

Les critères retenus pour définir un ménage modeste sont les suivants (source : <https://www.anah.fr/proprietaires/proprietaires-occupants/les-conditions-de-ressources/>)  :

Plafonds de ressources en Île-de-France \*

| **Nombre de personnes composant le ménage** | **Ménages aux ressources très modestes (€)** | **Ménages aux ressources modestes (€)** |
| --- | --- | --- |
| 1 | 21 123 | 25 714 |
| 2 | 31 003 | 37 739 |
| 3 | 37 232 | 45 326 |
| 4 | 43 472 | 52 925 |
| 5 | 49 736 | 60 546 |
| Par personne supplémentaire | + 6 253 | + 7 613 |
|  |

Plafonds de ressources pour les autres régions \*

| **Nombre de personnes composant le ménage** | **Ménages aux ressources très modestes (€)** | **Ménages aux ressources modestes (€)** |
| --- | --- | --- |
| 1 | 15 262 | 19 565 |
| 2 | 22 320 | 28 614 |
| 3 | 26 844 | 34 411 |
| 4 | 31 359 | 40 201 |
| 5 | 35 894 | 46 015 |
| Par personne supplémentaire | + 4 526 | + 5 797 |

\* Pour les dossiers déposés en 2022.

Ces montants sont des "revenus fiscaux de référence" indiqués sur la feuille d’impôts. Pour une demande d'aide déposée en 2022, il faut prendre en compte le revenu fiscal de l'année 2021.

## Le brûlage à l’air libre des déchets verts

Dans l’objectif de limiter les pratiques de brûlage des déchets verts sur le territoire, l’enquête comprendra des questions qui porteront essentiellement sur :.

* La sensibilité des habitants aux impacts du brûlage sur la qualité de l’air et la santé,
* La sensibilité des habitants quant à l’importance de valoriser la matière organique représentée par les déchets végétaux
* La connaissance des habitants sur les solutions proposées aux particuliers par la collectivité pour les inciter à ne plus brûler leurs déchets de jardin
* Les besoins des habitants concernant la mise en place de solutions alternatives complémentaires à celles existant sur le territoire

Les réponses permettront au prestataire de proposer des actions de sensibilisation et de communication à mettre en place dans le cadre du futur fonds.

# Phasage de l’étude et livrables

Le prestataire devra travailler en étroite collaboration avec le maître d’ouvrage. Il transmettra les documents nécessaires au suivi des réunions (*a minima* 3 jours avant la tenue de cette dernière) et aura à sa charge la rédaction des comptes rendus.

Il est attendu du prestataire plusieurs livrables axés autour de 3 phases:

## Phase 1 : Conception et préparation de l’enquête

* Livrable 1 : Adaptation du questionnaire

Dans le cas d’une adaptation du questionnaire proposé en annexe 1, le premier livrable sera constitué de la nouvelle version du questionnaire proposé pour le territoire.

Le questionnaire devra envisager plusieurs variantes : pour les foyers qui ne se chauffent pas au bois, l’enquête devra s’arrêter ; pour les autres (chauffage principal, d’appoint ou plaisir), elle se poursuivra de manière détaillée ; l’enquête devra aussi distinguer les maisons individuelles des appartements.

Le prestataire sera chargé de compléter le questionnaire avec toutes les questions qu’il jugera utiles pour réussir la prestation qui lui est confiée.

Le questionnaire finalisé devra faire l’objet d’une validation préalable par le maître d’ouvrage.

* Livrable 2 : Définition de la taille de l’échantillon

Le prestataire devra préciser et justifier dans son offre quelle taille d’échantillons lui semble nécessaire et adaptée et par conséquent, quel sera le niveau d’incertitude des résultats de l’étude. Les résultats devront faire apparaître les différentes catégories socioprofessionnelles, les communes ou bassins de population, les types de résidences (principale ou secondaire), les types d’occupation (locataire ou propriétaire) …

Le questionnaire finalisé et la méthodologie de l’enquête devront faire l’objet d’une validation préalable par le maître d’ouvrage et par l’ADEME.

## Phase 2 : Réalisation de l’enquête

* Livrable 3 : Réalisation de l’enquête

Le prestataire devra préciser et justifier dans son offre par quel(s) mode(s) il envisage de réaliser la prestation selon la nature de l’enquête et les destinataires (ménages) et avec quels moyens humains.

Le prestataire devra apurer, redresser et mettre au format standard les fichiers. Il devra fournir les résultats bruts et analysés.

## Phase 3 : Exploitations et analyses de l’enquête

* Livrable 4 : Exploitation statistique des résultats de l’enquête

Il sera demandé au prestataire de dégager, en fonction des corrélations statistiques qui auront pu être établies, eu égard aux questions qui auront été posées, les principales caractéristiques des logements concernés par le chauffage individuel au bois, les types d’appareils et les usages..

Il conviendra de donner le niveau d’incertitude de chaque affirmation.

* Livrable 5 : Rédaction du rapport d’analyse des résultats de l’enquête

Le prestataire remettra au minimum les éléments suivants en version électronique :

* La méthode d’échantillonnage utilisée, les difficultés rencontrées et les redressements effectués
* La fiabilité de la population mère pour établir l’extrapolation du fichier d’enquête
* La présentation des taux de refus, explications et biais éventuels qui en découlent
* La présentation de la variance des variables essentielles et de leur intervalle de confiance dans l’enquête
* Un rapport de synthèse comprenant, notamment les principaux indicateurs à retenir de l’étude ainsi qu’une présentation au format PowerPoint susceptible d’être utilisée comme support d’interventions externes
* Un rapport contenant l’ensemble des résultats
* Un résumé d’une page et une présentation Powerpoint de maximum 10 slides
* La base de données brute des réponses
* Livrable 6 : Rédaction du rapport de proposition de dimensionnement du fonds

En complément des résultats de l’enquête, le prestataire remettra également dans le rapport final les éléments concernant :

* Les trois scénarios de montage du fonds détaillant les éléments suivants : cible d’appareil à viser, nombre d’appareils à renouveler, montant de la prime, types de ménages visés, moyens humains nécessaires à la gestion des demandes d’aide et à l’animation, structure porteuse et en appui
* La définition d’actions spécifiques vers les ménages modestes, le cas échéant
* L’identification des acteurs relais en interne et externe
* L’identification des professionnels qualifiés du territoire susceptibles d’intervenir dans le futur fonds

**Modalités de suivi de l’étude**

A compléter

En amont de sa validation, une réunion pour présenter la méthodologie de l’enquête et le questionnaire d’enquête devra être prévue en présence de chaque partenaire. Une réunion de présentation des résultats de l’étude devra également être prévue avant finalisation définitive des livrables.

**ANNEXE 1: Questionnaire étude de préfiguration – Fonds Air**

Ce questionnaire a initialement été réalisé par BVA pour le compte de l’ADEME, dans le cadre d’une étude de préfiguration en Ile-de-France.

Les questions 54 à 58, sur les tests de propositions d’action, sont présentées à titre d’exemple et pourront être modifiées et complétées pour s’adapter aux enjeux locaux ;

*Ce questionnaire a été administré par internet. Il pourra être modifié à la marge (suppression de certaines questions, formulation éventuelle, ajout d’options de réponse) sur justification fournie.*

**Questionnaire court** : à poser à l’ensemble des interrogés, utilisateurs de chauffage au bois ounon

**Q1. Vous-êtes :**

* Un homme..........................................................................................................................................1
* Une femme.........................................................................................................................................2

**Q2. Quel est votre âge ?**

* 18-24 …………………………………………………………………………………………………………………1
* 25-34 …………………………………………………………………………………………………………………2
* 35-49 …………………………………………………………………………………………………………………3
* 50-64 …………………………………………………………………………………………………………………4
* 65 et +………………………………………………………………………………………………………………… 5

**Q3. Quelle est la situation professionnelle de la personne ayant le revenu le plus important au sein du foyer ?**

* Agriculteur, exploitant ...................................................................................................................1
* Artisan .................................................................................................................................................2
* Commerçant .....................................................................................................................................3
* Chef d’entreprise ..............................................................................................................................4
* Profession libérale ...........................................................................................................................5
* Cadre ou profession intellectuelle supérieure ....................................................................6
* Contremaître, agent de maîtrise ................................................................................................7
* Technicien ...........................................................................................................................................8
* Autre profession intermédiaire ..................................................................................................9
* Employé .............................................................................................................................................. 10
* Ouvrier ................................................................................................................................................. 11
* Etudiant................................................................................................................................................ 12
* Retraité, préretraité ......................................................................................................................... 13
* Autre inactif ...................................................................................................................................... 14
* A la recherche d’un emploi ............................................................................................................. 15

**Q4.** **Vous habitez ou vous êtes propriétaire dans la commune de…. «** *insérer commune » située en territoire***. S’agit-il …. ?**

* De votre résidence principale ..............................................................................................................1
* De votre résidence secondaire .............................................................................................................2

**Q5. Concernant cette résidence, en êtes-vous…**

* Propriétaire ............................................................................................................................................1
* Locataire à l’année ...............................................................................................................................2
* Autre (logé à titre gratuit, locataire saisonnier, vacancier) ...............................................3

**Q6. S’agit-il…**

* D’un appartement ...................................................................................................................................1
* D’une maison .......................................................................................................................................... 2

**Si Maison**

* Plain-pied ............................................................................................................................................... 3
* Plain-pied avec combles aménagés...................................................................................................4
* Etage………………………………………………………………………………………………………………… 5
* Etage avec combles aménagés ........................................................................................................... 6

**Q7. Lors de la période de chauffe de l’année dernière (hiver 2021/2022), avez-vous utilisé du combustible bois (bûche ou granulés) de chauffage pour ce logement que cela soit pour alimenter une cheminée ouverte, un poêle, une chaudière ou une cuisinière ?**

* OUI ....................................................................................................................................................................1
* NON ....................................................................................................................................................................2
* NSP . ....................................................................................................................................................................3

**Q8.** *Si non ou nsp en Q7***, Envisagez-vous d’acquérir ou d’utiliser un équipement de bois de chauffage dans les deux prochaines années ?**

* OUI ....................................................................................................................................................................1
* NON ....................................................................................................................................................................2
* NSP ....................................................................................................................................................................3

**Q9.** *Si oui en Q8***, Quel(s) équipement(s) parmi les suivants envisageriez-vous d’acquérir ou d’utiliser?**

* Une cheminée à foyer ouvert .................................................................................................................1
* Un insert ou cheminée à foyer fermé ..................................................................................................2
* Une chaudière à bois à chargement manuel .....................................................................................3
* Une chaudière à bois à chargement automatique ..........................................................................4
* Une chaudière à granulé........................................................................................................................... 5
* Un poêle à bois ........................................................................................................................................ 6
* Un poêle à granulés .................................................................................................................................. 7
* Une cuisinière à bois ............................................................................................................................... 8
* Autre……………………………………………………………………………………………………………………. 9

***SI NON OU NSP EN Q7 : FIN D’INTERVIEW (questionnaire court)***

**Questionnaire long** : à ne poser qu’aux utilisateurs de chauffage au bois

# CARACTERISTIQUES DU FOYER ET DU LOGEMENT

**Q10. Veuillez indiquer les revenus nets mensuels avant impôt de votre foyer (en euros) ?** *(Enumérer, une seule réponse possible)*

* Moins de 900 € ...................................................................................................................................1
* 900 à 1499 ............................................................................................................................................2
* 1500 à 2499 ..........................................................................................................................................3
* 2500 à 3499 ..........................................................................................................................................4
* 3500 à 4499 ..........................................................................................................................................5
* 4500 et plus ..........................................................................................................................................6
* Je ne sais pas ........................................................................................................................................7
* Je refuse de répondre .......................................................................................................................8

**Q11. Y compris vous-même, combien de personnes habitent ce logement ?**

* 1 personne............................................................................................................................................1
* 2 personnes ..........................................................................................................................................2
* 3 personnes ..........................................................................................................................................3
* 4 personnes ..........................................................................................................................................4
* 5 personnes ou plus ...........................................................................................................................5

**Q12. Quelle est approximativement la date de construction de votre résidence principale ?** *(une seule réponse possible)*

* Avant 1949 .............................................................................................................................................1
* De 1949 et 1974 ....................................................................................................................................2
* De 1975 à 1981 ......................................................................................................................................3
* De 1982 à 1989 .......................................................................................................................................4
* De 1990 à 1999 .......................................................................................................................................5
* De 2000 à 2004 .......................................................................................................................................6
* De 2005 à 2012 .......................................................................................................................................7
* De 2013 à 2019 ......................................................................................................................................8
* Supérieure à 2020……………………………………………………………………………………………..9
* NSP ................................................................................................................................................................10

# LES EQUIPEMENTS EN MATIERE DE CHAUFFAGE

**Q13. Parmi les suivants quel a été le mode de chauffage principal de votre logement lors de l’hiver dernier ? (***une seule réponse)*

* Electricité ................................................................................................................................................ 1
* Gaz ………………………………………………………………………………………………………………… 2
* Fioul ……………………………………………………………………………………………………………… 3
* Bois ……………………………………………………………………………………………………………… 4
* Pompe à chaleur.......................................................................................................................................5
* Autres (précisez) ......................................................................................................................................6

**Q14. Quels autres modes de chauffage avez-vous utilisé lors de l’hiver dernier ? (afficher en enlevant la réponse de Q19) (plusieurs réponses possibles)**

* Electricité ..............................................................................................................................................….1
* Gaz .............................................................................................................................................................. 2
* Fioul ………………………………………………………………………………………………………………... 3
* Bois …………………………………………………………………………………………………………………4
* Pompe à chaleur ......................................................................................................................................5
* Autres (précisez) ......................................................................................................................................6
* Aucun autre mode de chauffage .........................................................................................................7

*Si Q14<>4*

**Q15. Utilisez-vous le chauffage au bois…(***une seule réponse)*

* Comme chauffage d’appoint régulier ....................................................................................................1
* Comme chauffage d’appoint exceptionnel ..........................................................................................2
* Comme chauffage d’agrément, loisirs ...................................................................................................3

**Q16. Quels sont pour vous les principaux avantages du chauffage au bois ? (***ne rien suggérer, noter l’ordre de citation, on recodera à partir de la liste présentée ci-après)*

* C’est un mode de chauffage économique .............................................................................................1
* C’est une ressource locale ...........................................................................................................................2
* Il favorise l’économie locale .......................................................................................................................3
* Donne une ambiance agréable / conviviale .........................................................................................4
* Non polluant ....................................................................................................................................................5
* Utilise une énergie renouvelable .............................................................................................................6
* Emet peu de CO2 .............................................................................................................................................7
* A un bilan CO2 neutre ...................................................................................................................................8
* C’est un chauffage confortable .................................................................................................................9
* Bon rendement / efficace / performant ............................................................................................. 10
* Autres ……………………………………………………………………………………………………………………11
* Aucun / NSP .................................................................................................................................................... 12

**Q17. Quels sont pour vous les principaux inconvénients du chauffage au bois ? (***ne rien suggérer, noter l’ordre de citation, on recodera à partir de la liste présentée ci-après)*

* Trop cher ................................................................................................................................................1
* Compliqué à stocker, prend de la place .....................................................................................2
* Approvisionnement difficile ...........................................................................................................3
* Ravitaillement du feu contraignant .............................................................................................4
* Salissant ..................................................................................................................................................5
* Polluant ...................................................................................................................................................6
* Détruit la forêt ......................................................................................................................................7
* Dangereux (possibilité de mettre le feu) ...................................................................................8
* Nocif pour la santé ...............................................................................................................................9
* Peu efficace .......................................................................................................................................... 10
* Peu adapté à la ville,……………….................................................................................................... 11
* Autres ......................................................................................................................................................12
* Aucun / NSP ......................................................................................................................................... 13

**Q18. Quel équipement de chauffage au bois parmi les suivants avez-vous principalement utilisé dans votre logement au cours de l’hiver dernier ?** *Une seule réponse*

* Cheminée à foyer ouvert .....................................................................................................................1
* Insert ou cheminée à foyer fermé ....................................................................................................2
* Chaudière à bois à chargement manuel..........................................................................................3
* Chaudière à bois à chargement automatique...............................................................................4
* Chaudière à granulés ..............................................................................................................................5
* Poêle à bois .................................................................................................................................................6
* Poêle à granulés ........................................................................................................................................7
* Cuisinière à bois .......................................................................................................................................8
* Autre (précisez) ........................................................................................................................................9

Poser Q19 si Q18 <>1

**Q19. En quelle année a été installé l’équipement principal de chauffage au bois utilisé l’hiver dernier ?** *Une seule réponse*

* Avant 2002 .............................................................................................................................................1
* Entre 2002 et 2007 .............................................................................................................................2
* Entre 2007 et 2011 ..............................................................................................................................3
* Après 2012.............................................................................................................................................4
* NSP ………………………………………………………………………………………………………………5

**Q20. Votre appareil est-il labellisé**

* oui …………….............................................................................................................................................1
* non ……………………….............................................................................................................................2
* NSP…………................................................................................................................................................3

Poser Q21 si Q20<>1

**Q21. Quel est le niveau de labellisation de votre appareil (nombre d’étoiles)**

* Inférieur à 5\* …………….............................................................................................................................................1
* 5\* ……………………….....................................................................................................................................................2
* 6\*………………………......................................................................................................................................................3
* 7\*………………………......................................................................................................................................................4
* Autre………………………...............................................................................................................................................5
* NSP………….....................................................................................................................................................................6

**Q22. A quel prix vous est revenu cet appareil lorsque vous l’avez acheté/installé (prix d’acquisition + installation incluant les remises et subventions) ?**

 **/\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_/ €** *(noter en clair) NSP borne maxi à 12 000 €*

**Q23. A quelle fréquence effectuez-vous les opérations d’entretien / de maintenance suivantes?**

* A. Ramonage des tuyaux et conduits .......................................................................... /\_\_\_\_/ fois par an
* B. Nettoyage de la vitre .................................................................................................. /\_\_\_\_/ fois par mois
* C. Enlèvement des cendres/ nettoyage du foyer .............................................. /\_\_\_\_/ fois par semaine

**Q24. Qui s’occupe principalement du ramonage des tuyaux et conduits ?** *une seule réponse*

* Vous-même ou quelqu’un de votre foyer .......................................................................................1
* Un ami, une connaissance .....................................................................................................................2
* Un professionnel .......................................................................................................................................3
* NSP ………………………………………………………………………………………………………………….…4

**Q25. Envisagez-vous de renouveler un de vos équipements à bois actuels dans l’année à venir ?**

* Oui…………………………………………………………………………………………………………….…… 1
* non …………………………………………………………………………………………………………….…… 2
* NSP…………………………………………………………………………………………………………….…… 3

Si Q25 <>1

**Q26. Si oui, lequel ou lesquels parmi les suivants ?** *(plusieurs réponses possibles)*

* Une cheminée à foyer ouvert ................................................................................................................1
* Un insert ou une cheminée à foyer fermé ........................................................................................2
* Un poêle à bois ............................................................................................................................................3
* Un poêle à granulés ..................................................................................................................................4
* Une cuisinière à bois ................................................................................................................................5
* Une Chaudière à bois à chargement manuel .................................................................................6
* Une Chaudière à bois à chargement automatique .......................................................................7
* Une chaudière à granulés .......................................................................................................................8
* NSP ……………………………………………………………………………………………………………………9

# LES TYPES DE BOIS CONSOMMES

**Q27. Quel(s) type(s) de combustible(s) parmi les suivants avez-vous utilisé pour vos équipements de chauffage au bois au cours de ces 12 derniers mois ?**

* Des bûches ................................................................................................................................................1
* Des buches compactées ou buchettes reconstituées ..............................................................2
* Des plaquettes / briquettes.................................................................................................................3
* Des granulés / pellets ...........................................................................................................................4
* Autre (préciser) ......................................................................................................................................5

**Q28.** *Si code 1 en Q27* **Quelle dimension de bûches avez-vous principalement utilisé l’hiver dernier ? une seule réponse**

* Des bûches de 25 cm ..............................................................................................................................1
* Des bûches de 33 cm ..............................................................................................................................2
* Des bûches de 50 cm ..............................................................................................................................3
* Des bûches de 1 m .................................................................................................................................4
* Du bois non coupé ..................................................................................................................................5
* Autre ............................................................................................................................................................6
* NSP ...............................................................................................................................................................7

**Q29. Avez-vous utilisé uniquement du bois de chauffage ou également du bois de récupération (palettes, cageots…) ?** *Une seule réponse*

* Bois de chauffage ...................................................................................................................................1
* Bois de récupération ............................................................................................................................2
* Les deux .....................................................................................................................................................3
* NSP ...............................................................................................................................................................4

**Q30. Quel type de bois parmi les suivants avez-vous utilisé principalement lors de la dernière période de chauffe?** *(précisez le pourcentage approximatif), prévoir NSP*

* Résineux ..................................................................................................................................... 1/\_\_\_/%
* Feuillus........................................................................................................................................ 2/\_\_\_/%
* Autres.......................................................................................................................................... 3/\_\_\_/%

# LES QUANTITES DE BOIS CONSOMMES

**Q31. Quelle quantité de bois avez-vous approximativement UTILISE l’hiver dernier y compris en intégrant les buches reconstituées et le bois de récupération ?** (*Enquêteur : Noter en clair – coder 99 si NSP)*

*/\_\_/\_\_/* **(borner de 0 à 20 stères)**

**Q32. Quelle unité de volume avez-vous utilisée ?** (une seule réponse)

* Le stère ...................................................................................................................................................1
* La corde (3 stères) .............................................................................................................................2
* La pile (4 stères) .................................................................................................................................3
* Le mètre cube .......................................................................................................................................4
* La tonne ...................................................................................................................................................5
* Le sac ........................................................................................................................................................6
* Le carton .................................................................................................................................................7
* La palette ................................................................................................................................................8
* Autre (précisez) ...................................................................................................................................9
* NSP ..........................................................................................................................................................10

 **Q33. En moyenne, combien dépensez- vous annuellement pour vous approvisionner en bois ? (Noter en clair si NSP proposer les tranches) (borner de 0 à 1500 €)**

* Moins de 100 euros ................................................................................................................................1
* De 101 à 200 euros .................................................................................................................................2
* De 201 à 400 euros .................................................................................................................................3
* De 401 à 800 euros .................................................................................................................................4
* Plus de 800 euros ....................................................................................................................................5
* NSP.................................................................................................................................................................6

**Q34. Et lors du dernier approvisionnement, combien avez-vous payé votre bois ?**

  **/\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_/ euros/ Stère ou M3**..... **ou kilogramme (borner de 0 à 120 €)**

Ne sait pas

**Q35. Quels sont vos principaux critères de choix lorsque vous achetez du bois ?** *(Ne rien suggérer on recodifiera en fonction de la liste suivante)*

* Le type d’essence (de bois) .................................................................................................................1
* Le taux d’humidité ..................................................................................................................................2
* La dimension ............................................................................................................................................3
* Le prix .........................................................................................................................................................4
* La marque / le label ..............................................................................................................................5
* Le conditionnement ..............................................................................................................................6
* Le poids.......................................................................................................................................................7
* La rapidité de livraison .......................................................................................................................8
* La proximité du lieu de production (production locale) ......................................................9
* Autre .........................................................................................................................................................10
* NSP ............................................................................................................................................................11

**Q36. Quelle avait été la durée de séchage du bois que vous avez utilisé ?**

* Moins de 6 mois .....................................................................................................................................1
* Entre 6 mois et moins d’1 an ............................................................................................................2
* Entre 1 et 18 mois .......................................................................................................................................3
* > 18 mois ........................................................................................................................................................4
* NSP...............................................................................................................................................................5

**Q37. Où stockez-vous votre bois ?**

* Dans une pièce fermée (à l’intérieur ou à l’extérieur) ..............................................................1
* A l’extérieur sous un abri .......................................................................................................................2
* A l’extérieur sans abri .............................................................................................................................3

**Q38. Comment vérifiez-vous le niveau de séchage de votre bois ?** *ne rien suggérer et noter en clair*

**Q39. A votre avis, le bois que vous utilisez est-il ? Une seule réponse**

* Bien sec......................................................................................................................................................1
* Plutôt sec ..................................................................................................................................................2
* Plutôt humide .........................................................................................................................................3
* Très humide ............................................................................................................................................4
* NSP ..............................................................................................................................................................5

# LES PRATIQUES D’APPROVISIONNEMENT

**Q40- Quelle est votre principale modalité d’approvisionnement pour le bois ?** (une seule réponse possible)

* Vous le coupez vous-même ................................................................................................................1
* Vous le ramassez ....................................................................................................................................2
* Vous le faites livrer ................................................................................................................................3
* Vous allez le chercher ...........................................................................................................................4
* Autre (précisez) ......................................................................................................................................5
* Ne sait pas ..................................................................................................................................................6

**Q41- Lorsque vous voulez vous réapprovisionner, trouvez-vous du bois…** *(une seule réponse possible)*

* Très facilement .......................................................................................................................................1
* Assez facilement .....................................................................................................................................2
* Plutôt difficilement ................................................................................................................................3
* Très difficilement ...................................................................................................................................4
* NSP ...............................................................................................................................................................5

**Q42- D’où provient principalement le bois que vous utilisez ?** (une seule réponse possible)

* De votre propriété ............................................................................................................................................1
* De la propriété d’un membre de votre famille ou de celle d’un voisin ou ami .......................2
* Directement d’un particulier ou d’un propriétaire forestier ..........................................................3
* D’un agriculteur, d’un paysan ......................................................................................................................4
* D’une entreprise spécialisée, d’un marchand de bois ou d’une coopérative forestière .....5
* D’une grande surface ou d’une station-service .....................................................................................6
* De forêts communales ou sectionales relevant du régime forestier (bois d’affouage)……..7
* Autre (précisez) ..................................................................................................................................................8
* Ne sait pas .............................................................................................................................................................9

#  LES USAGES EN MATIERE D’ALLUMAGE

**Q43. Est-ce-que vous allumez votre feu** (une seule réponse possible)

* Par le haut (bûches au-dessous, petit bois au dessus)………………………………………………1
* Par le bas (petit bois au-dessous, bûches au-dessus)………………………………………………..2
* NSP………………………………………………………………………………………………………………………..3

**Q44. Quelle proposition parmi les suivantes correspond le plus à vos pratiques habituelles d’allumage de votre équipement de chauffage au bois ?** *plusieurs réponses possibles*

* Vous utilisez du papier-carton ...............................................................................................................1
* Vous utilisez des allume-feu standards ..............................................................................................2
* Vous utilisez des allume-feu écologiques (paraffine, bois…) ....................................................3
* Vous utilisez du petit bois, des cagettes, des pommes de pin, des copeaux........................4
* Vous utilisez un produit inflammable liquide (hors allume feu) .............................................5
* Autre ..................................................................................................................................................................6

Posez Q45 si Q44<>2 ou 3

**Q45. Vous placez votre allume-feu**

* Sous le tas de bois…………………………………………………………………………………………………..1
* Au milieu du tas de bois……………………………………………………………………………………………2
* Au dessus du tas de bois…………………………………………………………………………………………..3
* NSP………………………………………………………………………………………………………………………….4

**Q46. Quelle proposition parmi les suivantes correspond le plus à vos pratiques habituelles de chargement de votre équipement de chauffage au bois ?** *une seule réponse*

* Vous allumez et laissez le feu s’éteindre (type flambée) ................................................................................................1
* Vous allumez et rechargez votre appareil pour qu’il fonctionne longuement sans que vous ayez à vous en occuper ...........................................................................................................................................................................................2
* Vous allumez et rechargez régulièrement votre appareil pour maintenir un feu continu ...............................3
* Vous allumez et rechargez juste avant qu’il s’éteigne (vous êtes attentif aux braises) ......................................4
* Vous allumez et rechargez (voir rallumez) uniquement si la température du logement est trop basse … 5

**Q47. Réglez-vous les arrivées d’air de votre appareil pendant les différentes phases de la combustion ?** *(une seule réponse)*

* Oui, systématiquement ..........................................................................................................................1
* Oui, régulièrement ...................................................................................................................................2
* Oui, occasionnellement ..........................................................................................................................3
* Non, rarement ............................................................................................................................................4
* Non, jamais ..................................................................................................................................................5

**Q48. Quelle est la température de confort de la pièce lorsque vous chauffez au bois ?**

 **/\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_/ degrés NSP (noter en clair) borne maxi 30**

**Q49.** *Si chauffage au bois en mode principal (réponse 4 en Q13)* **Quelle est la température de confort de la pièce lorsque vous chauffez au bois ?**

 **/\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_/ degrés NSP (noter en clair) borne maxi à 30**

# SENSIBILITE A L’IMPACT SUR LA QUALITE DE L’AIR

**Q50. L’usage du bois de chauffage a-t-il selon vous un impact sur la qualité de l’air que vous respirez A L’INTERIEUR de votre logement ?**

* Très élevé ...............................................................................................................................................1
* Plutôt élevé ............................................................................................................................................2
* Plutôt faible ...........................................................................................................................................3
* Très faible ..............................................................................................................................................4
* NSP ........................................................................................................................................................... 5

**Q51. L’usage du bois de chauffage a-t-il selon vous un impact sur la qualité de l’air que vous respirez DEHORS ?**

* Très élevé ...............................................................................................................................................1
* Plutôt élevé ............................................................................................................................................2
* Plutôt faible ...........................................................................................................................................3
* Très faible ..............................................................................................................................................4
* NSP ............................................................................................................................................................5

**Q52. Quels sont selon vous les facteurs qui favorisent la bonne combustion du bois et limitent son impact sur la qualité de l’air ?** *(Ne rien suggérer, noter en clair on codifiera selon la liste suivante)*

* La nature et l’essence du bois .........................................................................................................1
* Sa durée de séchage avant utilisation .........................................................................................2
* Son niveau d’humidité au moment de la combustion ..........................................................3
* L’achat d’un matériel moderne très performant ....................................................................4
* L’usage d’un équipement répondant aux nouvelles normes .............................................5
* La qualité d’entretien de l’appareil / des conduits ................................................................6
* La façon d’allumer le feu ....................................................................................................................7
* Le réglage de l’appareil .......................................................................................................................8
* NSP ...............................................................................................................................................................9

**Q53. Etes-vous d’accord avec chacune des affirmations suivantes ?** *une réponse par ligne (échelle tout à fait, plutôt, plutôt pas ou pas du tout d’accord, NSP)*

* + **En territoire, on dépasse fréquemment les valeurs limites réglementaires autorisées pour les particules ce qui réduit l’espérance de vie de 6 mois.**
	+ **Le chauffage au bois contribue autant aux émissions de particules fines que l’échappement des véhicules routiers *(à adapter en fonction des territoires)***
	+ **Un appareil non performant émet 10 fois plus de particules qu’un appareil performant**
	+ **Un foyer ouvert émet des polluants à l’intérieur de votre logement**

***Les pouvoirs publics constatent que l'air n'est pas d'une qualité satisfaisante dans la région territoire. Une étude récente a montré que le chauffage au bois non performant (foyers ouverts et foyers fermés (inserts, poêles, cuisinières) d’avant 2002) est en partie responsable de cette mauvaise qualité. En effet, il est à l'origine d'environ X% des émissions de particules néfastes à l'environnement et à la santé, soit la même proportion que le secteur des transports* (à adapter en fonction des territoires)*.***

**Q54. Diriez-vous que vous êtes :** (une seule réponse)

* Très étonné de cette information, vous ne vous y attendiez pas du tout .....................................1
* Un peu étonné, vous aviez déjà entendu parler de l’impact du chauffage individuel au bois mais ne pensiez pas que l’impact était aussi élevé ............................................................................................2
* Pas surpris du tout, vous le saviez déjà .................................................................................................3
* Je n’y crois pas / c’est faux ..........................................................................................................................4

**Q55. Seriez-vous prêt à changer d’équipement pour limiter l’impact négatif sur la qualité de l’air ?** une seule réponse

* Tout à fait .........................................................................................................................................................1
* Plutôt .................................................................................................................................................................2
* Plutôt pas..........................................................................................................................................................3
* Pas du tout ......................................................................................................................................................4
* NSP .....................................................................................................................................................................5

**Test de propositions :** suite du questionnaire long (à ajuster / compléter)

**Q56. Les arguments suivants pourraient-ils vous convaincre de changer d’équipement pour un nouveau chauffage au bois plus performant ?** *Plusieurs réponses possibles*

* Un meilleur confort ........................................................................................................................................1
* Technicité du matériel ..................................................................................................................................2
* Amélioration de la santé de ses proches ...............................................................................................3
* L’image du territoire .......................................................................................................................................4
* Economies réalisées sur la consommation de bois ...........................................................................5
* Une incitation financière……………..............................................................................................................6
* Des conseils dans le choix du nouvel appareil .....................................................................................7
* L’interdiction de l’utilisation des appareils les moins performants ...........................................8
* Aucun, j’ai prévu de changer / déjà renouvelé mon équipement ................................................9
* Aucun, j’ai décidé de changer de mode d’énergie, réduire ma consommation de bois ...10
* Aucun ...................................................................................................................................................................11
* NSP ........................................................................................................................................................................12

**Q57. Au contraire, quels éléments parmi les suivants vous feraient hésiter à acquérir un nouvel équipement de chauffage au bois ?**

*Plusieurs réponses*

* Le coût du matériel .........................................................................................................................................1
* Le coût d’un bois de meilleure qualité ...................................................................................................2
* L’impact réel sur la qualité de l’air ..........................................................................................................3
* Les travaux à réaliser ....................................................................................................................................4
* Le coût d’une autre source d’énergie (électricité, gaz, fioul…) ...................................................5
* La rentabilité du changement ...................................................................................................................6
* La qualité du nouveau matériel................................................................................................................7
* Autre ............................................................................................................................................................8
* NSP ...............................................................................................................................................................9

**Q58. Quelle somme seriez-vous prêt à dépenser pour renouveler votre équipement (cout d’acquisition + installation) ?**

 /\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_/ euros NSP borne 12 000 €

***Admettons que les Pouvoirs Publics décident de donner une subvention pour inciter les habitants de territoire à renouveler leurs équipements de chauffage au bois les moins performants par des appareils plus performants.***

**Q59. A partir de quel niveau de subvention (en % du coût d’achat) changeriez-vous de façon certaine votre équipement ?**

 /\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_/ % NSP

**Q60. A partir de quel niveau de subvention (en % du coût d’achat) seriez-vous prêt à envisager de changer votre équipement ?**

 /\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_/ % NSP (vérifier que 79<= à Q78)

**Brûlage à l’air libre des déchets verts**

**Q61. Avez-vous un jardin ou un terrain?**

* OUI ..............................................................................................................................................................1
* NON ..............................................................................................................................................................2 (fin du questionnaire)

**Q62**. **Parmi les suivants, quels sont les végétaux qui se trouvent dans votre jardin ?** (Plusieurs réponses possibles)

* Fleurs, mauvaises herbes......................................................................................................................... 1
* Potager..............................................................................................................................................................2
* Pelouse..............................................................................................................................................................3
* Haies, broussailles .......................................................................................................................................4
* Arbustes, arbres (dont arbres fruitiers) ………….............................................................................5
* Rien de tout cela, non concerné...............................................................................................................6

**Q63. Lors de l’entretien de votre jardin/terrain, le plus souvent, que faites-vous des végétaux (plusieurs réponses possibles)**

* Vous faites du compost sur place.......................................................................................1
* Vous l’apportez sur une plateforme pour un compostage collectif.....................2
* Vous les brûler dans votre jardin /terrain..................................................................... 3
* Vous les apportez à la déchèterie ........................................................................................4
* Vous pratiquez la tonte mulching (on laisse l’herbe sur place) ..............................5
* Vous faites du broyage sur place........................................................................................6
* Vous l’apportez sur une plateforme pour un broyage collectif................................ 7
* Vous les donnez à votre voisin qui s’en occupe..............................................................8
* ils sont gérés par la société / association qui s’occupe de votre jardin/terrain…9
* Vous les jetez à la poubelle pour OMR (Ordure ménagères résiduelles…………10
* Autre .........................................................................................................................................................11

**Q64. Quelles sont les solutions qui vous sont proposées sur votre territoire pour éliminer vos déchets verts/déchets végétaux ?** (Plusieurs réponses possibles)

* Vous disposez d’une déchèterie ......................................................................................1
* Vous disposez d’une collecte sélective des biodéchets en porte à porte (y compris les déchets alimentaires) ...........................................................................................................................2
* Vous disposez d’une collecte des déchets verts/déchets végétaux en porte à porte (hors déchets alimentaires) ...........................................................................................................................3
* Vous avez la possibilité de demander l’accès à un broyeur...........................................4
* Vous disposez d'un service de broyage en porte à porte ...............................................5
* Vous avez la possibilité de vous rendre sur une plateforme de broyage. ...............6
* Vous avez une autre solution, précisez ..................................................................................7
* Vous ne savez pas.............................................................................................................................8

**Q65. Est-ce que vous avez déjà reçu des informations relatives au brûlage des déchets verts/déchets végétaux, son interdiction ou son autorisation ?**

* Oui, de la part de la Mairie
* Oui, de la part du ministère de l’Environnement, du gouvernement
* Oui, de la part d’un autre organisme (spécifier)
* Non, jamais

**Q66. Selon vous, le brûlage à l’air libre des déchets verts est-il :**

* Interdit ....................................................................................................................................................1
* Autorisé ..................................................................................................................................................2
* NSP ...........................................................................................................................................................3

**Q67**. **Selon vous quels sont les risques associés à la pratique du brûlage à l’air libre  des déchets verts/ déchets végétaux ?***(*Plusieurs réponses possibles)

* Un impact sur la qualité de l’air (pollution atmosphérique) ................................................1
* La gêne pour le voisinage en raison des odeurs et de la fumée.......................................... 2
* Un risque d’incendie................................................................................................................................3
* Un impact sur la santé pour soi-même............................................................................................4
* Un impact sur la santé des personnes vivant à proximité.......................................................5
* Le risque de faire l’objet d’une amende ...........................................................................................6
* NSP.....................................................................................................................................................................7

*Si code 1 en Q67*

**Q68. A votre avis, les gens qui brûlent leurs déchets sont-ils verbalisés dans votre commune ?**

* Oui .................................................................................................................................................... 1
* Non .................................................................................................................................................... 2
* NSP .................................................................................................................................................... 3

**Q69**. **Quelles solutions pour éliminer vos déchets verts/déchets végétaux souhaiteriez-vous voir se développer au sein de votre territoire ?**

* Une déchèterie ..................................................................................................................... 1
* Une collecte sélective des biodéchets en porte à porte (y compris les déchets alimentaires) ....................................................................................................................2
* Une collecte des déchets verts/déchets végétaux en porte à porte (hors déchets alimentaires) ....................................................................................................................3
* La possibilité de demander l’accès à un broyeur (prêt, location) ...........................4
* La mise en place d’un service de broyage en porte à porte........................................5
* La possibilité de vous rendre sur une plateforme de broyage. ...........................6
* Une autre solution, précisez ...............................................................................................7

**Clôture du questionnaire**

**RS1. Accepteriez-vous de participer à une phase ultérieure de l’étude pour une analyse plus approfondie?**

Oui (noter coordonnées tel)

Non

**Merci de votre participation**

# Annexe 2 : questionnaire à intégrer dans le dossier de demande d’aide type

Ces informations sont nécessaires à la bonne évaluation du dispositif Fonds Air Bois.

 **DEMANDEUR**

**Situation professionnelle du demandeur :**

❒ Agriculteur exploitant ❒ Artisan, commerçant, chef d’entreprise

❒ Employé ❒ Ouvrier

❒ Cadre ❒ Profession intermédiaire

❒ Retraité ❒ Autre, sans activité

**Âge :**

❒ 18 à 24 ans ❒ 25 à 34 ans ❒ 35 à 49 ans ❒ 50 à 64 ans ❒ 65 ans et plus

**Nombre de personnes constituant le ménage : …………..**

**Revenus annuels du ménage (revenu fiscal de référence) :**

❒ < 20 000 € ❒ 20 000 à 30 000 € ❒ 30 000 à 40 000 €

❒ 40 000 à 50 000 € ❒ 50 000 à 60 000 € ❒ 60 000 à 70 000 €

❒ 70 000 à 80 000 € ❒ 80 000 à 100 000 € ❒ > 100 000 €

**LOGEMENT**

**Nature du logement :**

❒ Maison ❒ Appartement

**Surface chauffée du logement :** …………………… m2

**Période de construction :**

❒ Avant 1949 ❒ 1949-1975 ❒ 1975-1981 ❒ 1982-1989

❒ 1990-1999 ❒ 2000-2004 ❒ 2005-2012 ❒ 2013-2019

❒ après 2020 ❒ ne sais pas

**Travaux d’isolation depuis 2005 ?**

❒ toiture ❒ murs / façade ❒ plancher bas

❒ menuiseries ❒ combles ❒ aucun

❒ Ne sais pas

**Classe énergétique du logement** (DPE : Diagnostic de Performance Energétique)

❒ A ❒ B ❒ C ❒ D

❒ E ❒ F ❒ G ❒ ne sais pas

**Occupation du logement**

❒ Propriétaire occupant ❒ Locataire

❒ Propriétaire bailleur ❒ Occupant à titre gratuit

**VOTRE ANCIEN APPAREIL DE CHAUFFAGE AU BOIS**

**Matériel**

❒ foyer ouvert ❒ insert ❒ poêle

❒ chaudière ❒ cuisinière ❒ Autre : ………………………………

**Année d’installation**

❒ avant 1990 ❒ 1990-1996 ❒ 1996-2002 ❒ entre 2002 et 2007

**Type d’usage**

❒ chauffage principal ❒ chauffage d’appoint ❒ plaisir/agrément

**Bois utilisé**

❒ bûches ❒ autre : ………………………………

**Quantité de bois consommée par an : ………………… unité : ……………..** ❒ Ne sais pas

(1 stère = 1m3 de bûches en 1 m ; 0,8m3 en 50 cm, 0,7 m3 en 33 cm)

**Approvisionnement**

❒ personnel / gratuit ❒ producteur indépendant

❒ point de vente non spécialisé ❒ autre : ………………………………

**Origine du bois**

❒ Département ❒ Région ❒ France

❒ Hors France ❒ ne sais pas

**Stockage du bois**

❒ à l’intérieur ❒ extérieur sous abris

❒ extérieur sans abris ❒ autre : ………………………………

**Quelles essences de bois utilisez-vous ?**

❒ résineux ❒ feuillus ❒ mélange feuillus/résineux

❒ autre : …………………………… ❒ ne sais pas

**Le ramonage de votre installation est-il fait :**

❒ par vous-même ❒ par un professionnel

**Fréquence moyenne de ramonage ?**

❒ 1 fois tous les 2 ans ❒ 1 fois par an

❒ 2 fois par an ❒ autre, à préciser : …………….…………

**VOTRE NOUVEAU MATÉRIEL ET VOS MOTIVATIONS**

**Nouveau matériel**

❒ Insert cheminée ❒ Poêle

❒ Poêle de masse ❒ Chaudière

❒ Poêle hydro ❒ autre, à préciser : …………….…………

**Type de combustible**

❒ bois bûche ❒ granulés / pellets

❒ autre : ………..........

**Type d’usage du nouveau matériel**

❒ chauffage principal ❒ chauffage d’appoint

❒ Plaisir / agrément (moins de 15 feux par an)

**Quelles sont vos motivations principales pour ce changement d’appareil ?**

**(Cochez deux cases maximum)**

❒ améliorer la qualité de l’air de mon logement

❒ économiser du bois/de l’énergie

❒ gagner en confort/chaleur

❒ améliorer la qualité de l’air extérieur (santé/environnement)

❒ autre : .....................................................................................

**Comment avez-vous connu la prime Air Bois ?**

❒ réseau France Rénov’

❒ entreprise (installateur, ramoneur, vendeur de bois)

❒ magazine du département/commune/Communauté d’agglomération ou de communes

❒ presse locale ❒ boîte aux lettres

❒ radio ❒ « bouche à oreille »

❒ notaire/besoin de mise en conformité ❒ site Internet : www.renover-malin.fr

❒ site Internet du Conseil départemental / commune / Agglomération

❒ publicités sur Internet ❒ salon, foire, réunion d’information

❒ autre : ……………………………………………….

**Pour ce projet, vous avez bénéficié d’un accompagnement par :**

❑ l’ingénieur en charge du Fonds Air Bois

❑ un conseiller du réseau France Rénov’

Si oui, nom de l’organisme : ……………………………..……………………………

❑ l’entreprise RGE

❑ un architecte

❑ un bureau d’études

❑ autre *: ………………………………………………………….*

# Annexe 3 : Indicateurs à suivre pendant le fonds

Pour le suivi des Fonds Air Bois et leur évaluation, en complément des informations de l’annexe 2, les indicateurs ci-dessous seront également à suivre, lorsque renseignés sur le devis :

Nouvel appareil

Marque

Modèle

Type : Flamme Verte ou équivalent

Emissions PM (mg.Nm3)

Puissance (Kw)

Rendement (%)

CO (%)

Installation

Prix appareil

Prix démontage

Prix fournitures

Prix tubage

Prix main d’œuvre

Remise

Cout total HT

Cout total TTC

Cout facture TTC

Reste à charge

Installateurs

Nom de l’entreprise

Commune de l’entreprise

Qualification RGE

Pour la communication, les indicateurs suivant seront suivis pendant toute la durée du fonds mais pourront être complétés par d’autres indicateurs, le cas échéant :

Pour les professionnels

Nombre et type d’actions vers les professionnels

Nombre de professionnels touchés/actifs dans le dispositif

Evolution annuelle du nombre de participants par type d’animation

Vecteurs de communication utilisés

Pour les particuliers

Nombre et type d’actions vers les particuliers

Nombre de particuliers touchés

Vecteurs de communication utilisés

Ces indicateurs seront suivis de façon distincte pour la diffusion des bonnes pratiques (chauffage au bois et brûlage des déchets verts à l’air libre de façon distincte également), pour l’information sur l’existence du fonds et pour la diffusion d’information sur la qualité de l’air.

Ces indicateurs seront complétés par des indicateurs de suivi des demandes propres aux territoires et à leur fonctionnement.

**L’ademe en bref**

À l’ADEME - l’Agence de la transition écologique -, nous sommes résolument engagés dans la lutte contre le réchauffement climatique et la dégradation des ressources.

Sur tous les fronts, nous mobilisons les citoyens, les acteurs économiques et les territoires, leur donnons les moyens de progresser vers une société économe en ressources, plus sobre en carbone, plus juste et harmonieuse.

Dans tous les domaines - énergie, économie circulaire, alimentation, mobilité, qualité de l’air, adaptation au changement climatique, sols… - nous conseillons, facilitons et aidons au financement de nombreux projets, de la recherche jusqu’au partage des solutions.

À tous les niveaux, nous mettons nos capacités d’expertise et de prospective au service des politiques publiques.

L’ADEME est un établissement public sous la tutelle du ministère de la Transition écologique et du ministère de l’Enseignement supérieur, de la Recherche et de l’Innovation.

www.ademe.fr [](http://www.ademe.fr/)[@ademe](https://twitter.com/ademe)



1. PM10 : la valeur annuelle passe de 20 à 15µg.m-3 et la valeur journalière passe de 50 à 45µg.m-3

PM2,5: la valeur annuelle passe de 10 à 5µg.m-3 et la valeur journalière passe de 25 à 15µg.m-3 [↑](#footnote-ref-2)
2. ADEME, Clés pour agir, Alternatives au brûlage des déchets verts, les collectivités se mobilisent – Guide des bonnes pratiques. 2018 : <https://librairie.ademe.fr/air-et-bruit/1677-alternatives-au-brulage-des-dechets-verts-9791029710100.html> [↑](#footnote-ref-3)
3. Ce chiffre inclut les fonds terminés de la Vallée de l'Arve et du Pays Voironnais (qui se sont réengagés sur une 2ème édition) et du CD91. Il inclut également le territoire de la CA Porte de l'Isère accompagné pour une campagne de sensibilisation. [↑](#footnote-ref-4)
4. Les cibles d’appareils à renouveler dans chaque fonds diffèrent d’un territoire à l’autre en fonction du contexte local : type d’usage (principal, appoint, agrément), type de foyers (ouverts ou fermés) [↑](#footnote-ref-5)
5. Depuis le 1/01/2022, les aides de MaPrimeRénov’ sont attribuées aux propriétaires de leur résidence principale achevée depuis plus de 15 ans. En fonction, de l’ancienneté de la résidence, le cumul des aides pourra ne pas être possible. [↑](#footnote-ref-6)
6. L’étude de préfiguration permettra de confirmer cette date de référence. [↑](#footnote-ref-7)
7. Registre à disposition via le lien suivant : <https://www.ademe.fr/expertises/energies-renouvelables-enr-production-reseaux-stockage/passer-a-laction/produire-chaleur/dossier/bois-biomasse/bois-energie-qualite-lair> [↑](#footnote-ref-8)
8. Liste des Fonds Air existant disponible au lien suivant : <https://agirpourlatransition.ademe.fr/particuliers/finances/aide-fonds-air> [↑](#footnote-ref-9)
9. Ce taux représente la proportion de ménage déclarant souhaiter renouveler son appareil de chauffage individuel au bois dans l’années à venir en l’absence d’aide sur le territoire par rapport au nombre total de répondants à l’enquête utilisant le chauffage domestique au bois [↑](#footnote-ref-10)